

du Haut et du Bas-Canada et des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick étaient unies ensemble sous le nom de **PUISSANCE DU CANADA**, et les anciennes constitutions de ces diverses provinces cessaient d'exister. Cette nouvelle Puissance comprenait quatre provinces ayant chacune sa constitution provinciale spéciale. Ces provinces étaient Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Depuis cette date la confédération s'est accrue de trois nouvelles provinces, savoir : la province du Manitoba le 15 juillet 1870, la province de la Colombie Britannique le 20 juillet 1871, et la province de l'Île du Prince-Edouard le premier juillet 1873.

Un gouvernement régulier a aussi été établi dans les Territoires du Nord-Ouest avec la ville de Régina pour capitale. Ces territoires comprennent toutes les immenses étendues de pays désignées autrefois sous les noms de "*Terre de Rupert*" et de "*Territoire du Nord-Ouest*" à l'exception des portions de ces territoires qui forment la province du Manitoba et le district de Kewatin.

Aujourd'hui le Canada s'étend de l'Atlantique au Pacifique, et du 45^e degré de latitude nord aux régions arctiques. Depuis la Confédération, le Canada a fait des progrès immenses et sa population s'est accrue considérablement malgré l'émigration aux Etats-Unis qui a pris des proportions alarmantes. Des chemins de fer le sillonnent en tous sens et parmi eux on distingue surtout le Grand-Tronc, l'Intercolonial et le Pacifique Canadien qui, réunis, s'étendent des rives de la Nouvelle-Ecosse à celles de la Colombie Britannique.

Le gouvernement de la Puissance est conservateur. Les gouvernements de Québec et de l'Île du Prince-Edouard sont aussi conservateurs. Les gouvernements des cinq autres provinces sont libéraux.

Les provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard ont des Conseils législatifs. Ontario, Manitoba et la Colombie Britannique n'en ont pas. La législature de l'Île du Prince-Edouard a, dans sa dernière session, voté l'abolition de son conseil, mais le lieutenant-gouverneur a refusé de sanctionner la loi d'abolition et la difficulté n'est pas encore réglée.

La responsabilité ministérielle existe dans toutes les provinces, mais elle n'existe pas dans les Territoires. Ces derniers ont une assemblée législative composée de vingt six membres élus par le peuple. Les Territoires sont divisés en vingt-cinq districts électoraux, élisant chacun un député sauf le district de Calgary qui en élit deux.

Quatre administrations, dont trois conservatrices et une libérale, ont conduit les affaires de la puissance depuis sa fondation. Ce sont l'administration conservatrice McDonald, du 1^{er} juillet 1867 au 5 novembre 1873 ; l'administration libérale McKenzie, du 7 novembre 1873 au 16 octobre 1878 ; l'administration conservatrice McDonald du 17 octobre 1878 à juin 1891, date du décès de son chef Sir John A McDonald, et enfin l'administration conservatrice Abbott qui gouverne actuellement.